



Liste rouge des espèces menacées en France : Cote d'alerte pour la flore de La Réunion

Communiqué de presse – 21 novembre 2023

Treize ans après le premier bilan, l'actualisation de l'état de la flore vasculaire de l'île de La Réunion fait apparaître une situation très préoccupante, marquée par une forte aggravation : 41 % des espèces sont aujourd'hui menacées contre 30 % en 2010. Les connaissances sur le patrimoine végétal de l'île se sont significativement améliorées depuis cette date, mais les mesures de conservation déployées ne portent pas encore leurs fruits et ont besoin d'être renforcées.

Mené dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, ce bilan a été porté par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), grâce à la coordination locale du Conservatoire botanique national & Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin) et à l'expertise de nombreux spécialistes professionnels et amateurs.

Reconnue pour la richesse et l'originalité de sa flore, l'île de La Réunion abrite de nombreuses espèces qui n'existent nulle part ailleurs au monde. L'état des lieux réalisé a porté sur l'ensemble de la flore vasculaire réunionnaise (orchidées, arbres et autres plantes à fleurs, fougères et plantes alliées), soit au total 962 espèces indigènes. Au terme des analyses, les résultats montrent que 395 espèces sont menacées et 31 autres quasi menacées, tandis que 41 espèces ont déjà disparu. Le bilan dressé met en évidence les pressions croissantes qui pèsent sur la flore de l'île.

Les espèces exotiques envahissantes : l'ennemi n°1

Comme dans la plupart des îles océaniques, les invasions biologiques par des espèces introduites constituent une cause majeure d'érosion de la biodiversité. À tous les étages de la végétation, les plantes exotiques envahissantes représentent la principale menace pour la flore native de La Réunion : la Liane papillon (*Hiptage benghalensis*), d'origine indo-malaisienne, étouffe par exemple les vestiges de la forêt sèche et les derniers pieds du très rare Bois puant (*Foetidia mauritiana*), classé "En danger critique", tandis que l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) prend le dessus sur les plantes de haute montagne comme le Petit Tamarin des hauts (*Sophora denudata*), classé "En danger".

Les animaux introduits menacent également la flore locale en consommant les plantes et leurs semences. C'est le cas de l'Achatine (*Lissachatina fulica*), un grand escargot d'origine africaine, ou des rats (*Rattus* spp.), qui mettent sous pression des espèces comme le Bois d'ortie (*Obetia ficifolia*) et le Mazambon marron (*Aloe macra*), tous deux classés "En danger".

Destruction des habitats naturels, prélèvements d'espèces et perte de fonctionnalité des écosystèmes

La destruction et la dégradation des habitats naturels dues à l'urbanisation et au développement agricole entraînent la disparition progressive de nombreuses espèces, en particulier dans les zones littorales et de basse altitude. Cette menace marquée concerne par exemple le Bois de lait (*Tabernaemontana persicariifolia*) et la Mauve (*Abutilon exstipulare*), inféodés à des milieux secs et classés "En danger critique".

En raison de leur intérêt ornemental ou de leur usage dans la pharmacopée traditionnelle, d'autres espèces sont soumises à une forte pression de prélèvement. C'est le cas du remarquable Phajus tétragone (*Phaius tetragonus*), une orchidée "Quasi menacée", ou de la Cadoque blanche (*Strongylodon lucidus*), victime des propriétés médicinales qui lui sont prêtées et désormais "Vulnérable".

Enfin, le déclin et la disparition des animaux assurant la dispersion des semences et la pollinisation des fleurs entravent la régénération de nombreuses espèces. L'extrême fragmentation des milieux due à la déforestation,

à l'agriculture et à l'urbanisation entraîne l'isolement de certaines populations de plantes, ce qui altère la capacité des espèces à se reproduire lorsque les individus se retrouvent éloignés les uns des autres. C'est le cas du Bois de senteur blanc (*Ruizia cordata*), classé "En danger critique". Cette perte de la fonctionnalité des écosystèmes risque de poser de grands problèmes de conservation dans le futur.

Amélioration des connaissances et aggravation de la situation

Depuis le premier état des lieux réalisé en 2010, les connaissances sur la flore de l'île ont nettement progressé, grâce aux programmes d'inventaires et aux prospections déployées sur le terrain par des professionnels et des amateurs. Parmi les bonnes nouvelles, quelques espèces présumées disparues comme la Lobélie petite (*Lobelia parva*) ont pu être retrouvées. Cependant, de nombreuses espèces au statut de conservation auparavant inconnu, classées dans la catégorie "Données insuffisantes", se révèlent finalement menacées.

Dans cette actualisation de la Liste rouge, l'un des faits les plus marquants est que 95 espèces voient leur situation s'aggraver parmi les 97 connaissant un véritable changement de leur statut de conservation. C'est notamment le cas de l'Oecéoclade versicolore (*Oeceoclades versicolor*), une espèce endémique de La Réunion dont la situation s'est dégradée en raison des prélèvements, des défrichements et des espèces exotiques envahissantes, passant en 13 ans de "En danger" à "En danger critique".

Enjeux pour l'avenir

Face à ces menaces, des actions de conservation importantes ont été mises en place. Des habitats naturels sont en cours de restauration, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'accroît dans les milieux prioritaires, et des espèces patrimoniales bénéficient de réintroduction ou de plans nationaux d'actions. Cependant, ces programmes n'apparaissent pas suffisants et beaucoup ne portent pas encore leurs fruits, car ils concernent principalement des plantes ligneuses qui présentent des temps de régénération longs. La préservation de ces espèces nécessite la poursuite des efforts engagés pour observer de réelles améliorations.

L'état des lieux de 2010 avait déjà permis d'identifier des priorités d'actions, d'orienter les stratégies de connaissance et de conservation et d'étendre la liste des espèces protégées de l'île. Face aux menaces croissantes, les nouveaux résultats de la Liste rouge appellent à renforcer significativement les actions de préservation, pour enrayer les pressions et sauvegarder l'exceptionnelle diversité de la flore de La Réunion. Ils incitent également à une prise de conscience collective et à un changement indispensable de nos pratiques au quotidien pour stopper et inverser la perte de notre patrimoine naturel.



De gauche à droite et de haut en bas : Bois de senteur blanc (*Ruizia cordata*) "En danger critique" © Sonia Françoise ; Mazambon marron (*Aloe macra*) "En danger" © Sarah Roussel / CBNM ; Doradille livide (*Asplenium lividum*) "En danger critique" © Christian Fontaine / CBNM ; Palmiste rouge des hauts (*Acanthophoenix crinita*) "En danger" © Marie Lacoste ; Bois puant (*Foetidia mauritiana*) "En danger critique" © Arnaud Rhumeur / CBNM.

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-flore-reunion - inpn.mnhn.fr/actualites/lire/15221 - www.cbnm.org

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Responsable "Espèces"
06 89 29 72 89 / florian.kirchner@uicn.fr
Camille Aspar
Chargée de communication
07 48 12 31 99 / communication@uicn.fr

Office français de la biodiversité

Florence Barreto
06 98 61 74 85
Fabienne Di Cesare
06 59 68 43 08
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Isabelle Coilly
07 77 69 26 03
Sophie Minodier
01 40 79 38 00
Relations presse
presse@mnhn.fr

Qu'est-ce que la Liste rouge des espèces menacées et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des espèces menacées en France est un état des lieux détaillé du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Établi selon les critères internationaux de l'UICN, cet inventaire de référence permet de classer les espèces selon leur risque de disparition, de définir les priorités d'action et d'appuyer les politiques et les stratégies de conservation de la nature. Ses résultats sont diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Le Comité français de l'UICN, l'OFB et le MNHN sont les garants de la méthodologie scientifique et de la démarche collégiale utilisées. Réalisée avec de nombreuses organisations partenaires et un vaste réseau d'experts, la Liste rouge nationale constitue un indicateur privilégié pour évaluer et suivre l'état de la biodiversité en métropole et en outre-mer.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 5 collectivités et 57 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit plus de 100 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr

L'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle

A la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 13 sites en France.

Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics, français et européens, pour les politiques environnementales. Fort de quatre siècles d'histoire des sciences, il demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.

www.mnhn.fr

Le CBN-CPIE Mascarin

Association loi 1901, le Conservatoire botanique national de Mascarin a été créé en 1986 sous l'impulsion de botanistes, dont l'éminent Thérésien Cadet, et de personnalités politiques conscientes de l'originalité et de la valeur exceptionnelle de la flore réunionnaise ainsi que des risques de sa disparition. Agréée depuis 1993 "Conservatoire botanique national" par le Ministère chargé de l'écologie pour mener des missions de connaissance, de conservation, de banquarisation des données, d'expertise et de sensibilisation sur les enjeux liés au maintien du patrimoine végétal pour les territoires de La Réunion, de Mayotte et des îles Éparses, l'association est également labellisée "Centre permanent d'initiatives pour l'environnement" (CPIE) par l'Union nationale des CPIE depuis 2000, dans le but d'être facilitatrice de l'action commune sur le territoire en relation avec les grands enjeux de la flore et des habitats.

www.cbnm.org